



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt-huitième session**

**Rome, 18-22 mai 2020**

**Informations actualisées sur le plan de travail du  
protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens**

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Berhe G. Tekola

Directeur de la Division de la production et de la santé animales

Tél.: +39 06570 53371

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### RÉSUMÉ

- Le présent document vise à répondre à une demande formulée par le Comité du Programme, à sa cent vingt-septième session, qui désirait recevoir des informations actualisées sur le plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens, notamment les activités de mobilisation de ressources et de suivi dans le cadre de la collaboration tripartite sur la résistance aux antimicrobiens.
- Il donne une vue d'ensemble des principaux domaines de collaboration et des résultats obtenus au titre du plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens, ainsi que du champ d'application et de la situation de son mécanisme de financement, le Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner le contenu du présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a pris note des informations actualisées sur le plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens;**
- **a réaffirmé l'importance d'une concertation inclusive avec les Membres, ainsi que de la communication régulière d'informations actualisées.**

## I. Historique

1. La FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont signé un protocole d'accord<sup>1</sup> concernant la coopération au service de la lutte contre les risques sanitaires aux interfaces entre les animaux, la santé et les écosystèmes, notamment la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre de l'approche «Une seule santé».
2. Les premiers domaines de collaboration recensés sont les suivants:
  - i. résistance aux antimicrobiens;
  - ii. zoonoses émergentes et endémiques (y compris les maladies d'origine alimentaire) et partage d'informations;
  - iii. renforcement des systèmes de santé.
3. Le protocole d'accord précise que les nouveaux domaines de collaboration et les mesures spécifiques doivent être précisément définis dans un plan de travail élaboré, adopté et actualisé par les trois organisations au cours de la réunion tripartite de coordination.
4. Le protocole d'accord préconise aussi que les trois organisations mènent conjointement des activités de mobilisation de ressources à l'appui de leur plan de travail conjoint sur la résistance aux antimicrobiens, selon un mécanisme de financement approprié et convenu d'un commun accord. Les activités de mobilisation de ressources au profit du mécanisme de financement commun de l'alliance tripartite dans le cadre de l'approche «Une seule santé» viseront dans un premier temps le plan de travail.

## II. Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens

5. Suite à la signature du protocole d'accord tripartite, l'OMS, la FAO et l'OIE ont élaboré un plan de travail biennal (2019-2020), avec la participation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour faire en sorte que toutes les dimensions pertinentes soient prises en compte. Toutes les activités prévues dans le cadre du plan de travail sont harmonisées et contribuent directement à la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens. Elles complètent les activités menées par la FAO qui sont financées par des ressources du programme ordinaire et par des ressources extrabudgétaires.
6. Le plan de travail comporte cinq domaines d'action interdépendants à l'appui des activités suivantes:
  - i. **Mise en œuvre de plans d'action nationaux** – Afin de progresser dans ce domaine, les trois organisations et le PNUE fourniront: a) un appui à la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les pays pilotes; b) des données factuelles et des outils aux fins de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans d'action nationaux; c) des évaluations des avantages économiques liés à la réduction de la résistance aux antimicrobiens, en collaboration avec d'autres organisations telles que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); et d) des orientations sur l'analyse des cadres juridiques et la définition d'options réglementaires aux niveaux national et régional.
  - ii. **Sensibilisation et changement des comportements** – Afin de progresser dans ce domaine, les trois organisations et le PNUE offriront: a) un répertoire mondial en libre accès des ressources de l'approche «Une seule santé», notamment les communications ayant trait à la résistance aux antimicrobiens; b) une série d'ateliers de formation régionaux destinés à renforcer les capacités nécessaires au changement des comportements et à évaluer les besoins essentiels; et c) le développement des moyens de communication dans les pays où les ressources sont limitées.

---

<sup>1</sup> <https://www.who.int/zoonoses/MoU-Tripartite-May-2018.pdf> (en anglais).

- iii. **Surveillance et suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les humains, les animaux et les plantes, ainsi que dans l'alimentation et l'environnement**– Afin de progresser dans ce domaine, les trois organisations et le PNUE s'emploieront à: a) élaborer des orientations sur les activités de surveillance et de suivi; b) apporter leur appui à l'élaboration de systèmes nationaux de surveillance dans certains pays; c) rassembler des données sur la résistance aux antimicrobiens et intégrer celles-ci à la plateforme du système de surveillance tripartite de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens; et d) réaliser une étude de faisabilité sur la collecte de données concernant les produits antimicrobiens non conformes ou falsifiés.
- iv. **Gestion responsable et utilisation optimale des antimicrobiens** – Afin de progresser dans ce domaine, les trois organisations et le PNUE s'emploieront à: a) mettre en place un groupe consultatif tripartite d'appui intersectoriel à la résistance aux antimicrobiens (T-AGISAR); b) élaborer des orientations en vue du maintien de l'efficacité des antimicrobiens dans tous les secteurs; et c) mettre en place une plateforme tripartite d'apprentissage en ligne.
- v. **Suivi et évaluation; mise en application du Cadre de suivi et d'évaluation du Plan d'action mondial<sup>2</sup>.**

7. Les trois organisations sont convenues du financement du Plan d'action par un Fonds fiduciaire multipartenaires, qui appelle à la mobilisation de ressources en vue de lutter contre la menace mondiale que constitue la résistance aux antimicrobiens, à l'appui des objectifs de développement durable (ODD).

8. En février 2019, la vingt-cinquième réunion tripartite de coordination a adopté le Plan de travail, qui a par la suite été signé par les directeurs généraux de l'OMS, de la FAO et de l'OIE, en mai 2019. Le Plan de travail pose les fondements du Fonds fiduciaire multipartenaires.

### III. Fonds fiduciaire multipartenaires

9. Le Fonds fiduciaire multipartenaires<sup>3</sup> a été lancé en juin 2019 à l'appui de la mise en œuvre du Plan de travail aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Le Comité directeur du Fonds est composé de représentants des trois organisations (FAO, OIE, OMS), de représentants des partenaires du développement/partenaires fournisseurs de ressources (qui y participent à tour de rôle, selon une périodicité bisannuelle) et du bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires (en sa qualité de membre de droit).

10. Au 18 mars 2020, les fonds obtenus auprès des partenaires fournisseurs de ressources s'élevaient à six millions d'USD versés par le Fonds Fleming du Royaume-Uni, six millions d'USD versés par les Pays-Bas et deux millions d'USD versés par la Suède<sup>4</sup>. L'allocation de cette première tranche est prévue comme suit: a) douze pays à revenu faible ou intermédiaire<sup>5</sup> ont été sélectionnés lors de la troisième réunion de direction tripartite de haut niveau (novembre 2019) et ont été invités à élaborer des propositions par l'intermédiaire de leurs bureaux de pays de la FAO et de l'OMS, ainsi que de leurs bureaux régionaux et sous-régionaux de l'OIE; et b) un appel à propositions tripartites a été mené à l'échelle mondiale et/ou régionale.

<sup>2</sup> <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/monitoring-evaluation/tripartite-framework/en/> (en anglais).

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/ca5493en/ca5493en.pdf> (en anglais).

<sup>4</sup> Les informations d'ordre administratif du Fonds fiduciaire multipartenaires (gouvernance et situation financière et budgétaire) peuvent être suivies en temps réel à l'adresse suivante (en anglais): <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/AMR00>.

<sup>5</sup> Cambodge, Costa Rica, Éthiopie, Ghana, Indonésie, Kenya, Maroc, Pérou, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Zimbabwe.

11. La priorité est accordée aux initiatives pour lesquelles une action tripartite catalyserait les progrès réalisés sur des questions importantes d'un point de vue stratégique et aurait l'incidence la plus importante au niveau des pays. Le comité directeur sélectionne les propositions aux niveaux national, régional et mondial et décide de l'affectation finale des fonds. Lors de la première réunion du comité directeur, le 18 mars 2020, les propositions des pays ont été sélectionnées et retenues. Les propositions présentées aux niveaux régional et mondial seront sélectionnées selon le même processus.

#### **IV. Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens pour l'après 2020**

12. La période de mise en œuvre du Plan de travail touche à sa fin. L'élaboration d'un nouveau Plan de travail est envisagée, notamment les modalités du processus de consultation.

13. Les trois organisations feront en sorte que les Membres soient tenus informés des débats et consultés aux fins de la formulation des prochains plans de travail biennaux, tout au long de la période d'existence du Fonds.